

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1094 du 24/II/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/21024/07
Portant intégration et nomination de Monsieur MOUANGA Justin, Professeur de C.E.G Contractuel de 2° échelon dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(S I S A S :

D.B.

(/u La Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.12.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le dossier de candidature de l'intéressé;
(/u l'arrêté n° 1003/MJT-SGFPT-DFP du 9.2.78 portant engagement de certains candidats du Ministère de l'Education Nationale en qualité de Professeur de CEG Contractuel;

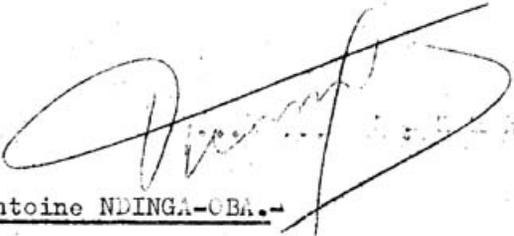
ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées des décrets n°s 67/304 du 30.9.67 et 81/707 du 19.10.81, susvisés, Monsieur MCUANGA Justin, né le 11 Juin 1954 à Bacongo, Professeur de CEG Contractuel de 2° échelon de la catégorie B, échelle 6, indice 780 en service au Lycée du 1er Mai à Brazzaville, titulaire de la Licence es Lettres, section : Lettres Modernes, Option : Enseignement et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées option : Anglais (2° Session 80-81) obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de 1° échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date reprise de service à la rentrée scolaire 1977-1978 et de la solde pour compter du 19.10.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24/II/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

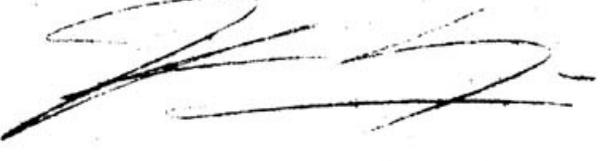

Antoine NDINGA-GBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP. ...3
DFP.BST1
D.B.3
D.C.F. 1
MEN 3
INTERESSE ... 1
DCSSIER 3
SGCM/BC 2/-

